

CONTRE-OFFRE DE LA VILLE SUITE À L'OFFRE DE VENTE DE
GUY LANOUILLE DU 12 FÉVRIER 2013

Vendeur

Nom de famille : Lanouette
Prénom : Guy
Adresse : 36 rue Martel
Ville : Fossambault-sur-le-lac
Code postal : G3N 2E7
Tél. : 418-875-3748

Acheteur

Nom :
Adresse : Ville de Fossambault-sur-le-lac
145 rue Gingras
Ville : Fossambault-sur-le-lac
Code postal : G3N 0K2
Tél.: 418-875-3133

Contre-offre sur la propriété suivante :

Adresse : 36, rue Martel
Ville : Fossambault-sur-le-lac
Lot : 467-7-11
Type de maison : Bungalow avec garages et attachés
Montant : 230 000\$
Date de prise de possession : À la signature de l'acte notarié

La contre-offre concerne les principaux éléments suivants (voir italique) :

Le vendeur demeure locataire de la résidence pour une période minimale de 24 mois à la suite du transfert de propriété. Un renouvellement de 6 mois en 6 mois peut être possible avec l'autorisation de l'acheteur. Tous les frais reliés à la résidence (électricité, chauffage, téléphone, *déneigement, entretien ménager, entretien du bâtiment, assurances et autres*) demeure à la charge du vendeur pendant cette période. Le vendeur défraie à l'acheteur un loyer mensuel de 250\$ pour la durée de la location.

Le bail de location est non transférable.

L'acheteur défraie les coûts du notaire. Le vendeur doit fournir un certificat de localisation.

Les parties conviennent de signer l'acte de vente dans les 120 jours de l'adoption d'une résolution à cet effet par le conseil municipal.

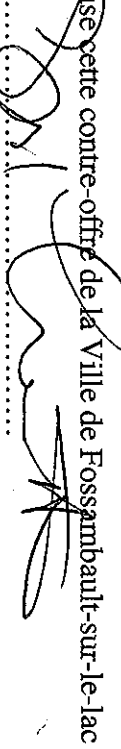
Le vendeur spécifie que l'acheteur ne pourra avoir d'autre exigence sur la propriété que l'usure normale des lieux.

Le vendeur autorise l'acheteur à procéder à des travaux sur le terrain acquis dès la signature de l'acte notarié.

Signatures :

Acheteur 

J'accepte cette contre-offre de la Ville de Fossambault-sur-le-lac

Je refuse cette contre-offre de la Ville de Fossambault-sur-le-lac
Vendeur 

Date : 20/02/13